

Mr ARMIRAIL Bruno

**RENOVATION ET REHABILITATION DE 4 MAISONS DANS UN ANCIEN
CORPS DE FERME**

16 rue Marque Dessus - 65200 CIEUTAT

DOSSIER ESQUISSE 02

22 Novembre 2019



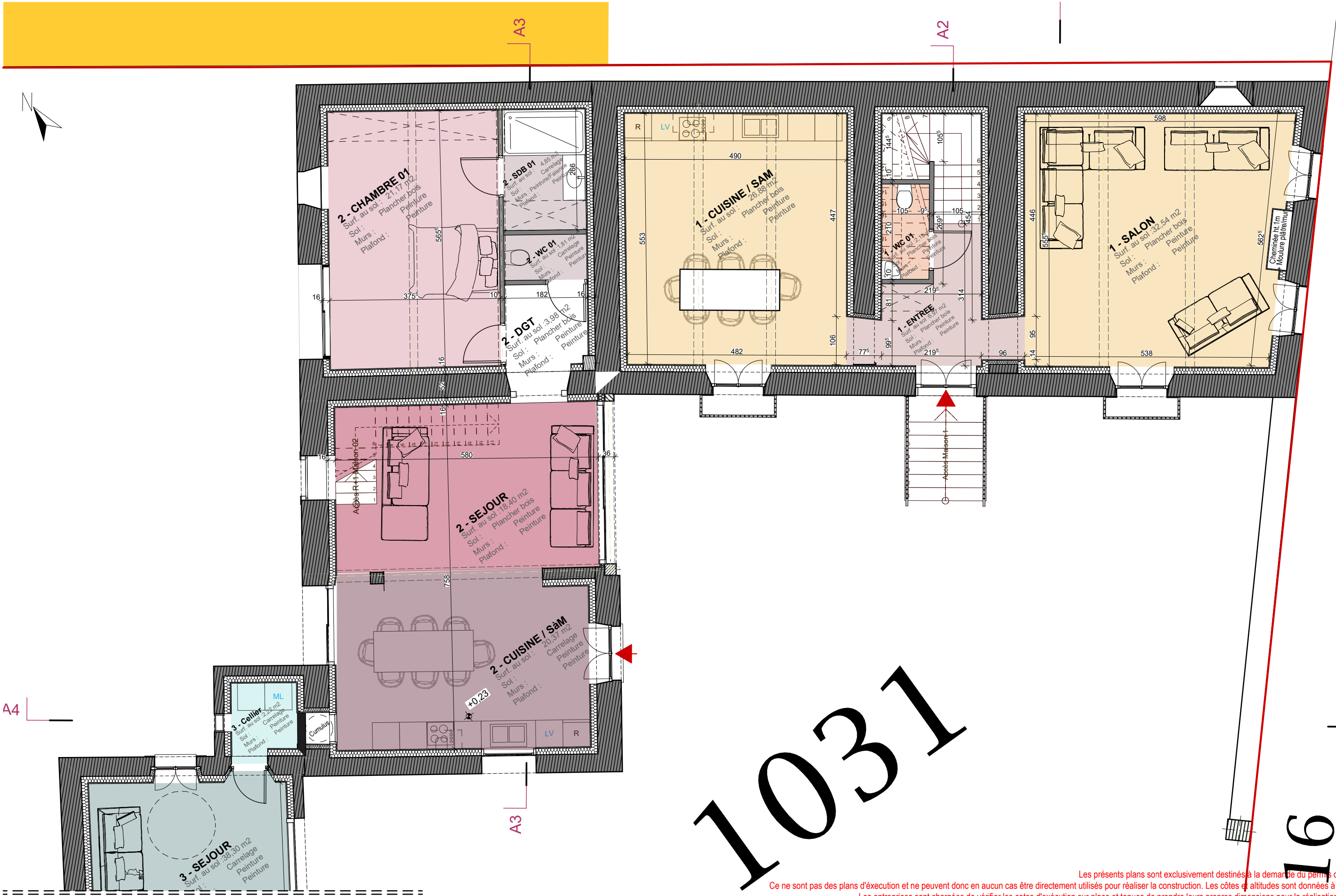
ESQ 01	Emission originale : 13 Novembre 2019	
ESQ 02	22/11/2019	Ajout d'un garage pour la MI04 / Inversion pièces rdc MI 02

Maître d'Ouvrage
Mr ARMIRAIL Bruno 29 rue du Général De Gaulle - 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE

Maître d'Oeuvre



Entreprise Individuelle Aurélia Constans - Architecte DE. HMONP.
2bis Chemin Neuf - 31120 LACROIX-FALGARDE Tél : 06 70 10 70 57 Mail : a.constans.archi@gmail.com

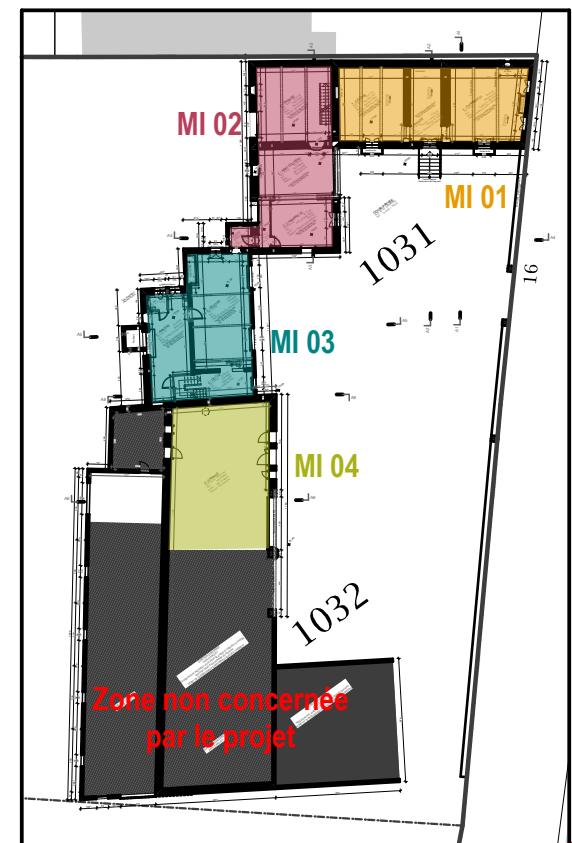


1031

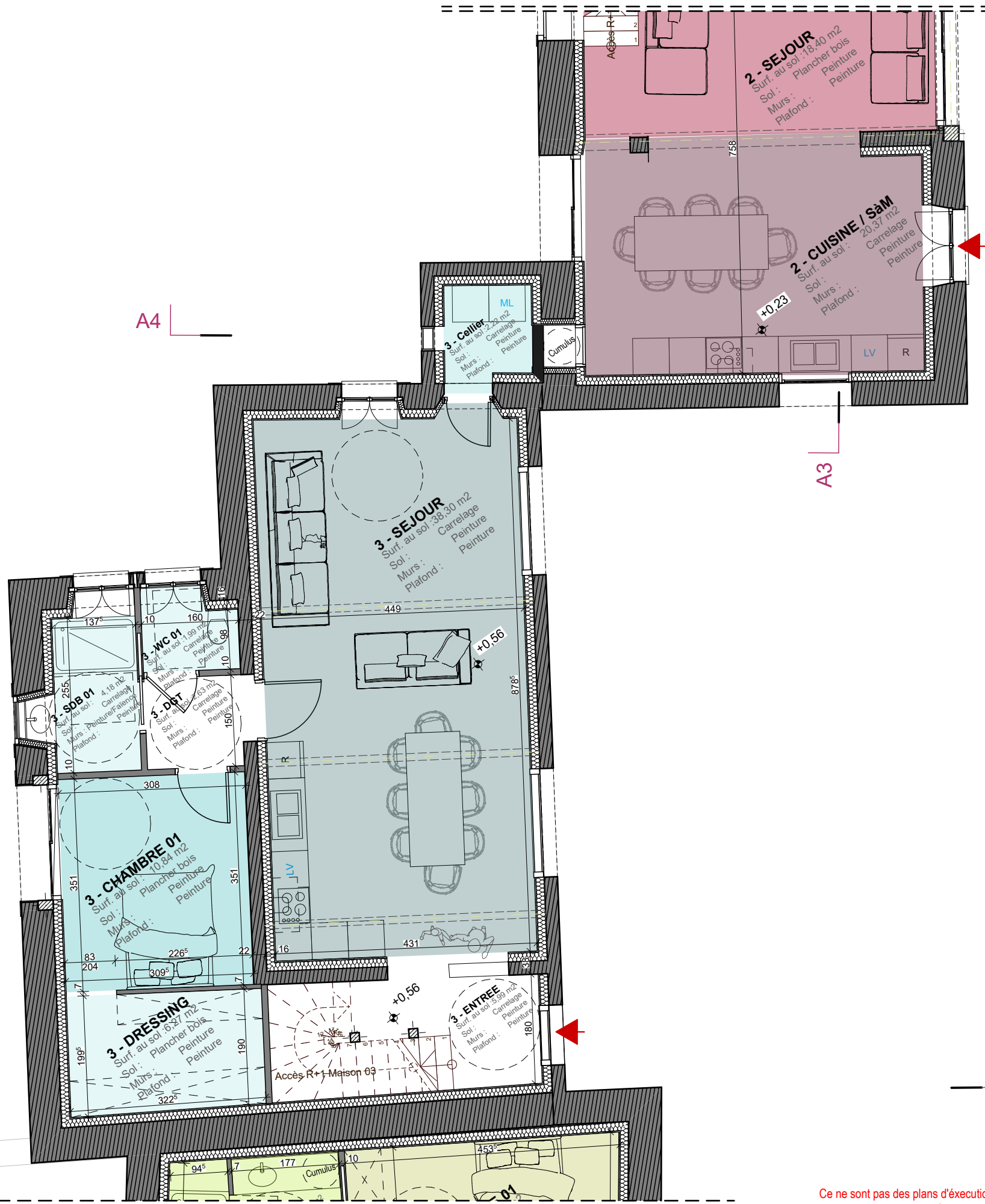
16

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande du permis de construire.
 Ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les cotes et altitudes sont données à titre indicatif.
 Les entreprises sont chargées de vérifier les cotes d'exécution sur place et tenues de prendre leurs propres dimensions pour la réalisation du chantier.
 Une étude de sol et une étude structure sont indispensables et devront être effectuées avant tout travaux par des Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés.

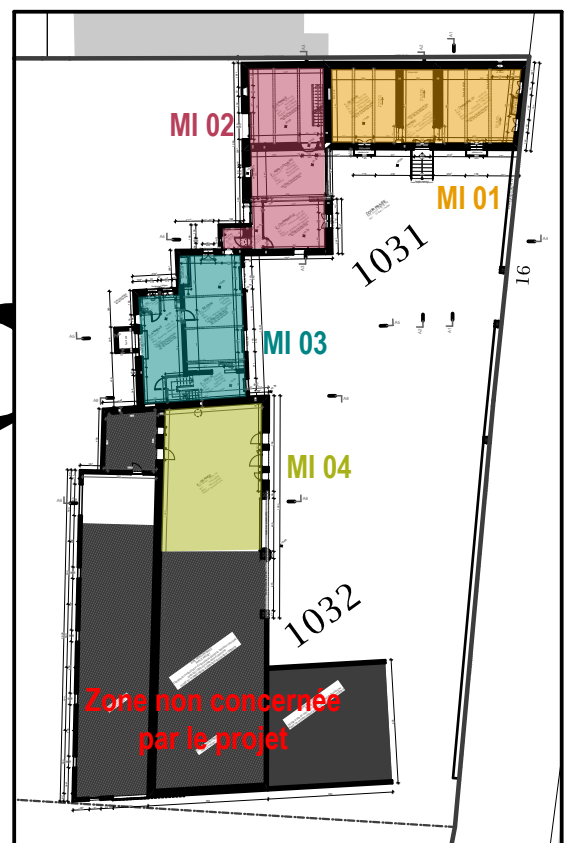




Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande du permis de construire. Ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour réaliser la construction. Les cotes et altitudes sont données à titre indicatif. Les entreprises sont chargées de vérifier les cotes d'exécution sur place et tenues de prendre leurs propres dimensions pour la réalisation du chantier. Une étude de sol et une étude structure sont indispensables et devront être effectuées avant tout travaux par des Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés.



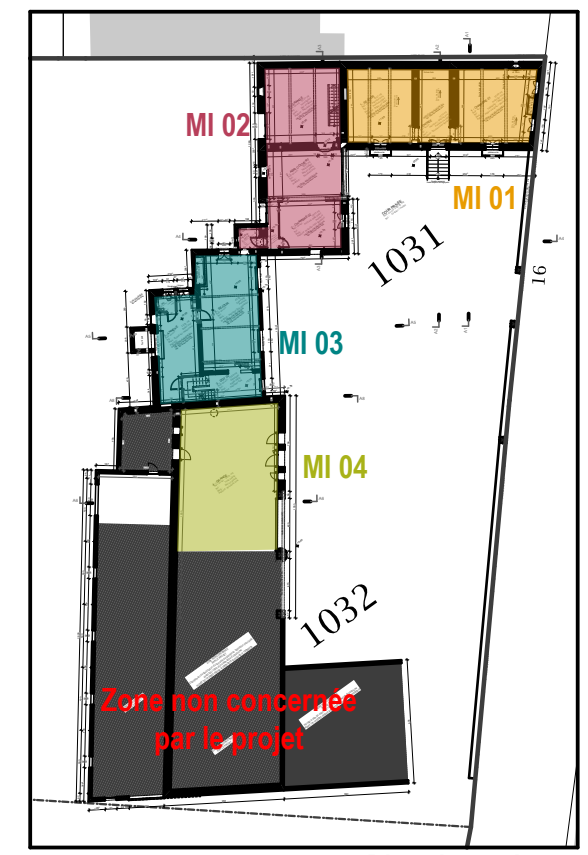
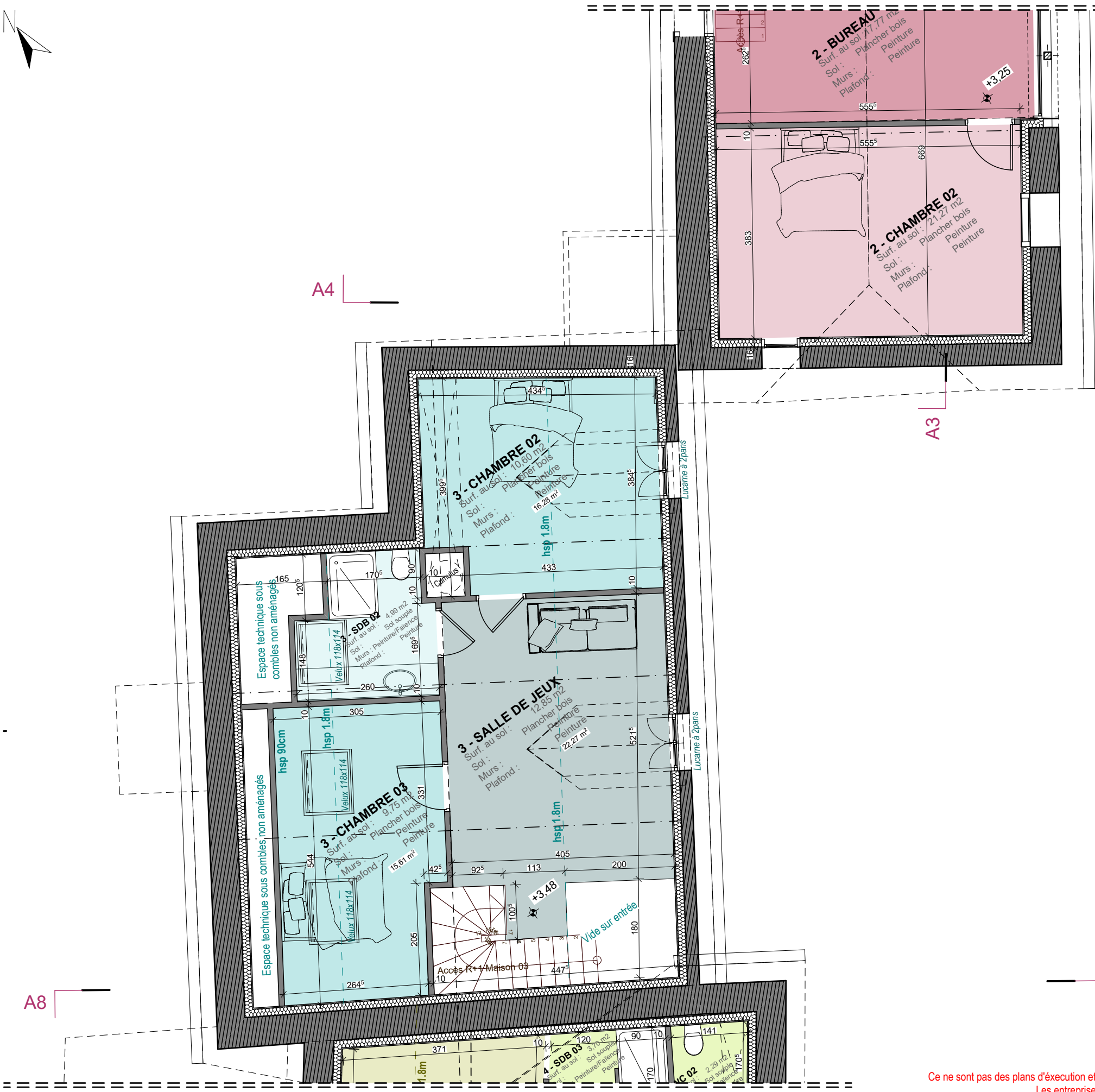
103



Plan de repérage

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande du permis de construire.
 Ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les cotes et altitudes sont données à titre indicatif.
 Les entreprises sont chargées de vérifier les cotes d'exécution sur place et tenues de prendre leurs propres dimensions pour la réalisation du chantier.
 Une étude de sol et une étude structure sont indispensables et devront être effectuées avant tout travaux par des Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés.

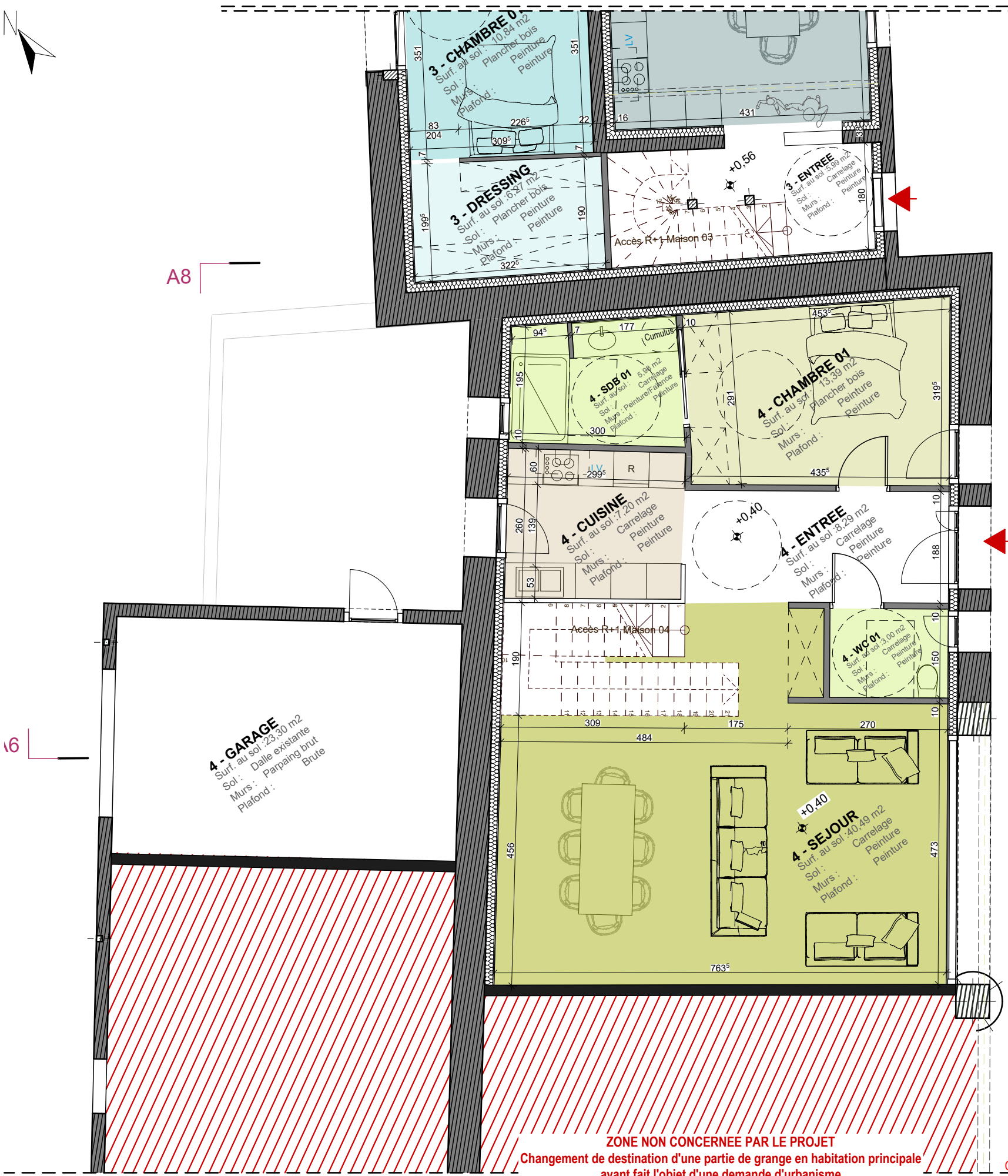




Plan de repérage

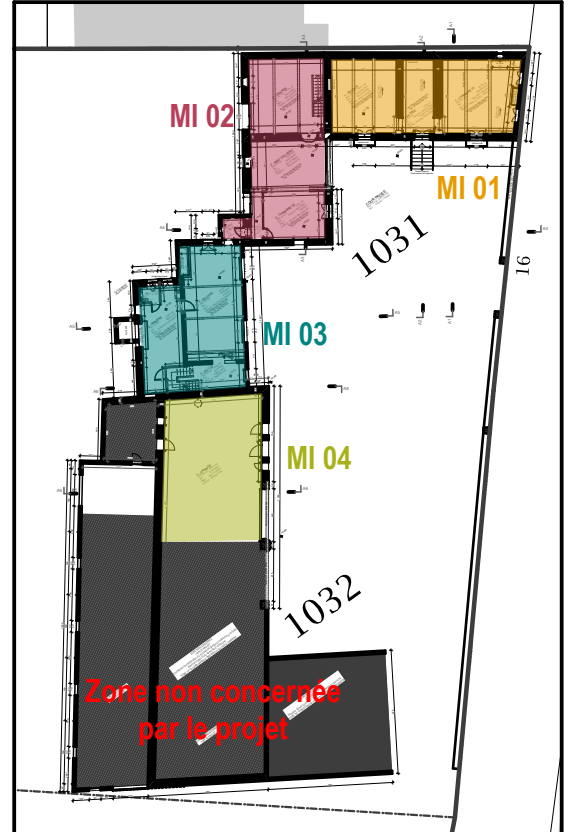
Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande du permis de construire.
 Ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les cotes et altitudes sont données à titre indicatif.
 Les entreprises sont chargées de vérifier les cotes d'exécution sur place et tenues de prendre leurs propres dimensions pour la réalisation du chantier.
 Une étude de sol et une étude structure sont indispensables et devront être effectuées avant tout travaux par des Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés.





ZONE NON CONCERNEE PAR LE PROJET
 Changement de destination d'une partie de grange en habitation principale
 ayant fait l'objet d'une demande d'urbanisme
 PC065 147 16 00002 déposé le 08/07/2016 et accordé le 10/08/2016

Ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les cotes et altitudes sont données à titre indicatif.
 Les entreprises sont chargées de vérifier les cotes d'exécution sur place et tenues de prendre leurs propres dimensions pour la réalisation du chantier.
 Une étude de sol et une étude structure sont indispensables et devront être effectuées avant tout travaux par des Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés.



Plan de repérage



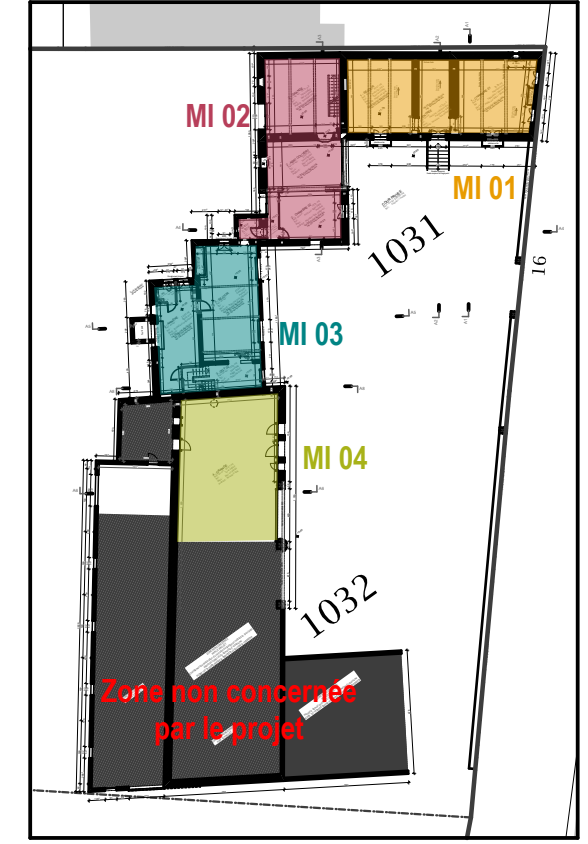
A8

6



A8

A6



Plan de repérage

ZONE NON CONCERNÉE PAR LE PROJET
 Changement de destination d'une partie de grange en habitation principale
 ayant fait l'objet d'une demande d'urbanisme
 PC065 147 16 00002 déposé le 08/07/2016 et accordé le 10/08/2016

Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande du permis de construire.
 Ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les cotes et altitudes sont données à titre indicatif.
 Les entreprises sont chargées de vérifier les cotes d'exécution sur place et tenues de prendre leurs propres dimensions pour la réalisation du chantier.
 Une étude de sol et une étude structure sont indispensables et devront être effectuées avant tout travaux par des Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés.

